

OBJET :

**CREATION BUDGET ANNEXE
ETS COTTAVOZ AU
1^{ER} JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Votants : 28</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 5</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT que dans un souci de transparence budgétaire et afin d'identifier toutes les opérations comptables liées à cette opération de crédit-bail, il est proposé de créer un budget annexe intitulé « Opération Cottavoz » au 1^{er} janvier 2018.

Ce budget est un budget M14 et sera soumis à la TVA.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **VALIDE** la création du budget annexe ETS COTTAVOZ au 1^{er} janvier 2018
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce budget annexe.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,

